

LILLE

EPLEFPA de Châlons-en-Champagne CFPPA de l'Epine

cfppa.somme-vesle@educagri.fr

SIRET 1951196800036 NDA: 2151P002051

Cet engagement ne vaut pas agrément de l'Etat

52 allée du Château 51460 L'ÉPINE

Tél.: 03 26 68 66 11 Fax: 03 26 68 66 26

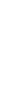
www.cfppalepine.fr



CHARLEVILLE MÉZIÈRES









CERTIPHYTO RECYCLAGE DÉCIDEUR EN ENTREPRISE

- Soumise à agrément -



MODES DE VALIDATION

connaissances.

Attestation de suivi et de validation des compétences acquises.



DURÉE DE L'ACTION

• 7 heures.

DATE DES SESSIONS

• Dates à définir.

VOIE DE FORMATION

• Formation professionnelle continue.

CONTENUS PRINCIPAUX DE LA FORMATION

- Arrêté du 29 Août 2016 portant création et fixant les modalités d'obtention du certificat individuel pour l'activité « Décideur en entreprise soumise à agrément »
- Renouvellement.
- Réglementation et sécurité environnementale > 2h.
- Santé sécurité applicateur et espace ouvert au public > 2h.
- Réduction de l'usage, méthodes alternatives > 3h.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

EN SALLE

- Mobilisation des acquis des stagiaires et apports théoriques via support informatique (PowerPoint).
- Apports théoriques sur les problématiques de milieux locaux (zones de captages...).
- Illustration des pratiques par la présentation de photos.

NOMBRE DE STAGIAIRES

• Min: 8 personnes / Max: 15 personnes.

DISPOSITIF D'ÉVALUATION DE L'ACTION

Questionnaires de satisfaction.

PRÉREQUIS

- Avoir des connaissances techniques de base.
- Être titulaire au préalable le certificat individuel « Décideur en entreprise soumise à agrément ».

COÛT DE LA FORMATION

11€ / Heure.



CONDITIONS D'INSCRIPTION

• Tout public.



INFORMATION SUR LA RÉMUNÉRATION ET LES FINANCEMENTS

- Prise en charge possible OCAPIAT (adhérents); n° 7006.
- Autres financements : (OPCO, plan de développement des compétences...).
- Formation éligible au CPF.





Contact : Élodie GOBILLARD - 03.26.68.66.11

cfppa.somme-vesle@educagri.fr